

Décision portant délégation de signature à Anne-Marie Tréguier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer (IUEM)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3113, intitulée Institut universitaire européen de la mer dont le directeur est Yves-Marie Paulet ;

Vu la décision DEC142203INSU du 26 septembre 2014 portant nomination d'Anne-Marie Tréguier aux fonctions de directrice et de Frédéric Jean aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer (IUEM) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Frédéric Jean, maître de conférences des universités classe normale, Guy Scouarnec, ingénieur d'études hors classe et Florence L'Hostis, ingénieure d'études de 2^e classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 17 octobre 2014

La directrice d'unité

Anne-Marie TREGUIER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014